

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2018

RECONNAISSANCE DES PROCHES AIDANTS - (N° 1353)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 22

présenté par
M. Lagarde

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à permettre au groupe La République en Marche de s'approprier le bénéfice de mesures politiquement fortes au détriment de l'intérêt général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi que nous examinons aujourd'hui intègre l'ensemble des volets de la protection sociale des aidants : leur intégration au champ de la négociation collective, les droits liés au congé de proche aidant, leur affiliation à l'assurance vieillesse au régime général ou encore leur accès à l'information.

Elle apporte des réponses concrètes à leurs difficultés quotidiennes, particulièrement concernant la question centrale de l'indemnisation du congé de proche aidant.

Il s'agit d'un texte fouillé et travaillé, qui répond aux demandes des associations. La majorité fait le choix de le rejeter sans même l'examiner, privilégiant ainsi des logiques partisanes au détriment de l'intérêt général.

Au moment où la population française attend des gestes tangibles de la part de ses représentants, nous ne comprenons pas cette position, qui va à rebours de toutes les promesses portées par le candidat Emmanuel Macron de dépassement des clivages.

Nous proposons donc de modifier le titre de cette proposition de loi en conséquence, pour la clarté des débats.